

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour membres de l'ADR,

La communication régulière avec nos membres soit par l'adresse courriel ou le journal « **Le Démocrate à la retraite** » demeure un objectif important pour l'ADR. Également, avec notre **site web**, que nous sommes actuellement à transformer, pour une meilleure compréhension de nos objectifs et de notre plan d'action.

À son dernier CA, l'ADR a lancé un cri du cœur invitant tous les retraités à mettre leur découragement de côté et à joindre l'action dans le cadre de la campagne électorale. Nous voulons faire comprendre aux élus que les retraités existent et qu'ils veulent être respectés dans leurs demandes légitimes.

Nous invitons toutes les personnes âgées du Québec à faire entendre leur voix pour mettre fin à la spirale de notre appauvrissement. En cette période électorale, il est temps de signaler aux politiciens candidats que le pouvoir gris : ça existe. C'est plus qu'une figure de style, c'est la réalité. Retraités de l'état du Québec, restez attentifs! Des balises sont en mode préparatoire en vue de la prochaine campagne électorale. Merci!



Par Viateur Sauvé

Viateur Sauvé, Président



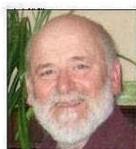
Membres du conseil d'administration 2017-2018



Rosaire Quévillon
Trésorier



Raymond Courtemanche
1^{er} vice-président



Viateur Sauvé
Président



Aline Couillard
2^e vice-présidente



Jean-Guy Dupont
Secrétaire



Liguori Larrivée
1^{er} administrateur



Andrée Guertin
2^e administratrice



Bernard Boyer
3^e administrateur



Maurice Goyette
4^e administrateur

CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI



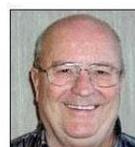
Michel Gareau



Gaétan Morneau



Doria Ross



Jean-Guy Roy

La Justice et l'Équité cherchent Parti politique

La justice, ce principe moral qui reconnaît et respecte les droits et le mérite de chacun, n'a pas d'âge.

L'équité, cette justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun, ne s'altère pas avec le temps.

L'injustice et l'iniquité

Les retraités de l'État québécois ont subi la désindexation de leur rente de retraite à l'IPC-3 % en 1982. Cette mesure était totalement injustifiée. Le gouvernement qui l'a décrétée a invoqué le taux élevé de l'indice des prix à la consommation (IPC), mais il s'est bien gardé de parler du taux de rendement des régimes de retraite. Dans les faits, en 1982, l'IPC était de 12,3 % et les rendements de 28,1 %. Les fonds se gonflaient au lieu de s'amenuiser. N'y avait-il pas anguille sous roche ?

Les retraités de l'État ont alors été soumis à un appauvrissement systématique. Une iniquité venait de naître.

Et pourtant

- Une rente de retraite est un salaire différé qui n'a pas à souffrir de recul.
- Les retraités ne demandent qu'à suivre le coût de la vie.
- Les gens actifs sur le marché du travail n'accepteraient pas que leur salaire diminue annuellement.
- On n'ose croire que les élus à l'Assemblée nationale seraient satisfaits de voir leur salaire être amputé année après année ?
- Pourquoi cette désindexation alors que la rente du RRQ est pleinement indexée ?
- Pourquoi cette atrophie des rentes de retraite des retraités de l'État, alors que la pension de la sécurité de vieillesse est pleinement indexée ?
- Pourquoi cette indexation partielle alors que le RREGOP, où se retrouve la plus forte concentration des retraités de l'État, est capitalisé à plus de 103 % ?
- Pourquoi cette injustice perdure-t-elle depuis plus de 35 ans ?

Situation troublante

Les années ont passé, aggravant la situation des retraités à un point tel que plusieurs d'entre eux sont maintenant privés de leur autonomie financière.

Des retraités actifs ont maintes fois exposé les effets dévastateurs de cette désindexation aux élus à l'Assemblée nationale dans l'espoir d'une correction équitable. Ils ont démontré la faisabilité et suggéré des solutions pertinentes.

Ils se sont aperçus, hélas, que les gouvernements qui se sont succédé ont souffert de la même maladie professionnelle : **le cancer de l'INDIFFÉRENCE**. Leur visée électoraliste les privera-t-elle de cette chimiothérapie prometteuse qu'est l'appui des retraités aux élections d'octobre prochain ?

La justice et l'équité affichent : Nous embauchons.

Critère prioritaire : Engagement à réindexer les rentes de retraite des retraités de l'État.

Si parti politique intéressé, prière d'envoyer application à ADR (alinec@cgocable.ca)

Les préarrangements funéraires
une façon de prévenir.

Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubaldo Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcell, conseiller aux familles et propriétaire

Mausolée Siège social

UL
COMPLEXE FUNÉRAIRE
Ubaldo Lalime

Une maison de confiance depuis 1940
Siège social
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
450 774-6417 | www.ubaldolalime.com

Plus de 340 000 retraités de l'État québécois sont furieux contre le PQ et boudent le PLQ

Par Doria Ross
Retraité de l'État québécois,
membre de l'ADR et de l'AQRP

Les plus vieux se souviennent, et le rappellent aux plus jeunes, des coups bas subis par un gouvernement péquiste et des promesses non tenues par le PLQ.

Avant 1982, les retraités de l'État québécois pouvaient compter sur une rente pleinement indexée à l'augmentation du coût de la vie pour éviter un appauvrissement continu, à l'instar des pensions du Régime des rentes du Québec, de la pension de la sécurité de la vieillesse, des rentes versées aux conjoints séparés, etc. Cette entente était négociée dans la convention collective. À chaque paye, un montant était soustrait et investi. C'était une sorte de salaire différé, en prévision de la retraite. Le gouvernement s'était engagé à en verser autant, contre un moindre salaire. Mais il ne le fit jamais, préférant se constituer une dette envers les retraités, sans intérêts.

En 1982, le gouvernement passa la loi 68 pour désindexer les rentes de retraite des retraités de l'État québécois sous prétexte que la pleine indexation des retraites allait vider la Caisse à cause du haut taux des prix à la consommation. Or, l'IPC a atteint 12,3% alors que le taux de rendement obtenu par la CARRA a été de 28,1%. Autrement dit, la piscine se remplissait plus vite qu'elle ne se vidait.

De plus, le salaire des employés de l'État fut coupé de 20%. Ce qui devait durer trois mois ne fut jamais corrigé. L'année suivante, les élus se votèrent une augmentation de salaire.

L'appauvrissement prévu, affecta surtout la majorité des membres du RREGOP, composée de femmes, dont la rente était déjà plus faible à cause du moindre salaire qu'elles touchaient à l'emploi et des congés de maternité.

De 1975 à 2010, le rendement moyen de la Caisse de dépôt et placement du Québec fut de 10,22% alors que la moyenne de l'IPC est en dessous de 5% pour la même période.

En 1997, la Loi 104 autorisait le gouvernement à piger 800 millions dans le fonds des retraités pour financer le départ hâtif à la retraite des employés des secteurs public et parapublic, avec les conséquences que l'on sait. Mario Dumont cria au *hold up*. Cette ponction, incluant les intérêts, vaudrait actuellement plus de deux milliards.

Soudainement, le parti libéral eut une prise de conscience « humanitaire ». Son Conseil général avait résolu en 2002, « qu'un prochain gouvernement libéral procédera progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat de ces retraités ». Il fut élu mais renia sa promesse. On la lui rappela en vain aux élections suivantes.

De 2000 à 2005, par la Loi 131, le gouvernement autorise une baisse de la cotisation des actifs au fonds de retraite, de plus de 2%. Ce qui créa une perte de plus de 2 milliards pour le fonds.

Ce texte n'engage que l'auteur

ADR Association démocratique des retraités

On vous aide à reprendre le contrôle

Vous serez à la bonne place pour bien assurer votre auto et votre habitation

Profitez des **privileges exclusifs** offerts aux membres de l'Association démocratique des retraités

18 % de rabais sur votre assurance auto

10 % de rabais sur votre assurance habitation

DEMANDEZ UNE SOUMISSION

1 866 SSQ AUTO

ssq.ca/groupes

SSQ

56646

ADR
Association démocratique des retraités
FORMULAIRE D'ADHÉSION

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Ville _____
Code postal _____
Téléphone _____
Courriel _____
Emploi antérieur à la retraite _____

Régime de retraite: RREGOP RRE RRF
Autre Préciser _____

J'autorise la CARRA à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00 \$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.
NAS (Exigence de la CARRA) _____
Signature _____
Date _____
année mois jour

Ou, je paie annuellement 36,00 \$
Comptant Chèque
Signature _____
Date _____
année mois jour

Indiquer, s'il y a lieu,
Recruté par : _____ Date : _____
Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici :

RETOURNER CE FORMULAIRE À :
Association démocratique des retraités (ADR)
1260, de Castelneau, St-Hyacinthe (QC) J2S 6T2

Le PL-126 est un coup de Jarnac aux retraités du Régime de Retraite du Personnel d'Encadrement (RRPE)

Par Rosaire Quévillon
Trésorier et délégué de l'ADR au dossier RRPE

Le 10 mai 2017, le gouvernement a adopté majoritairement la :Loi (chapitre R-12.1) favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant certaines dispositions législatives (PJ-126). Elle fut sanctionnée le 11 mai, malgré l'intervention musclée de l'ADR en Commission parlementaire, le 22 février 2017.

En résumé, la loi décrète une suspension totale de l'indexation durant 6 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023. **Après la suspension**, le 1^{er} janvier 2024, l'indexation partielle sera calculée de la façon suivante :

Période de service	Taux d'indexation
Années de service acquises avant le 1 ^{er} juillet 1982	50 % du TAIR
Années de service acquises du 1 ^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999 Sans taux d'inflation	TAIR - 3 %
Années de service acquises depuis le 1 ^{er} janvier 2000	Le plus élevé de : TAIR - 3 % ou 50 % du TAIR

Les régimes de retraite sont faits pour protéger les retraités contre leur appauvrissement. Avec une telle loi et d'autres passées par le gouvernement-employeur (1982 et 1997), c'est celui-ci qui en profite le plus au détriment des cotisants retraités. Il coupe rétroactivement dans nos conditions salariales, sans notre accord. **Scandaleux et injuste, n'est-ce pas ? C'est du vol autorisé par de la dictature à l'état pur.**

Les retraités sont des laissés-pour-compte. Il est grand temps que les syndicats et les associations syndicales, de connivence avec gouvernement-employeur, cessent de se comporter

comme s'ils étaient les propriétaires uniques de nos fonds de retraite alors que c'est une partie de notre salaire que nous avons différé par nos cotisations au fonds RREGOP et/ou RRPE, sans que le gouvernement y ajoute simultanément sa part.

Fidèle à son objectif d'obtenir la pleine indexation et à la demande répétée en assemblée générale, le CA de l'ADR n'a pas hésité, avec d'autres associations de retraités de l'État, à faire pression sur le gouvernement, surtout en cette période électorale. Tu es invité(e) à faire de même auprès des députés-candidats.

Élections 2018 : Si on s'y mettait...

Par Gaétan Morneau
Membre du comité de retraite à l'ADR

Des élections se pointent à l'horizon. Il s'agit d'un moment privilégié pour revendiquer la fin de l'appauvrissement des retraités de l'État. Comme tous le savent, il y plus de 36 ans maintenant que nous fut imposée la désindexation de nos rentes de retraite [la formule de l'IPC-3%] pour toutes les années travaillées et cotisées du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999, soit 17 ½ ans. Tous les retraités du RREGOP, RRE, RRF, RRCE et RRPE s'appauvrissent systématiquement année après année.

Pour nous retraités « ASSEZ C'EST ASSEZ! »

Nul n'est besoin d'avoir fait un cours de mathématique avancé pour faire un tel constat. Nous entendons nous impliquer activement dans la prochaine campagne électorale et faire valoir notre revendication d'obtenir sans faute un correctif à cette situation c'est-à-dire d'indexer maintenant nos rentes de retraite pour toutes ces années de cotisation. Tout comme dans un REER nous avons cotisé à notre fonds de retraite. Ce salaire différé est notre argent et nous revendiquons l'usufruit de nos cotisations.

Le gouvernement-employeur n'a pas déposé sa part dans un fonds distinct les cotisations du RREGOP à la Caisse de dépôt et placement. Qui plus est, il a engrangé et déposé dans le fonds consolidé du revenu du Québec les cotisations du RRE, RRF et RRCE. Ces employés aujourd'hui retraités sont donc doublement floués, ils n'ont pas profité des rendements de leurs cotisations et leur rente de retraite est désindexée.

Élections 2018... les retraités s'impliquent

Pour 2018 nous avons ciblé 63 circonscriptions à faible majorité en 2014 et aux élections complémentaires qui ont eu lieu depuis.

Voici la liste (*élections complémentaires incluses*) :

No	Circonscriptions ciblées	Député(e) en poste à la dissolution	Parti politique	Majorité en 2014
1	Abitibi-Est	Bourgeois, Guy	PLQ	2159
2	Abitibi-Ouest	Gendron, François ¹	PQ	1652
3	Argenteuil	St-Denis, Yves	PLQ	1965
4	Beauce-Sud	Dutil, Robert	PLQ	4146
5	Beauharnois	Leclair, Guy	PQ	3290
6	Berthier	Villeneuve, André	PQ	3256
7	Bertrand	Cousineau, Claude	PQ	4247
8	Blainville	Laframboise, Mario	CAQ	1957
9	Bonaventure	Roy, Sylvain	PQ	872
10	Borduas	Jolin-Barrette, Simon	CAQ	99
11	Bourget	Kotto, Maka	PQ	2958
12	Chambly	Roberge, Jean-François	CAQ	408
13	Champlain	Auger, Pierre-Michel	PLQ	1046
14	Charlesbourg	Blais, François	PLQ	3881
15	Charlevoix-Côte de Beaupré	Simard, Caroline	PLQ	882
16	Chicoutimi	Jean, Mireille	PQ	3110
17	Crémazie	Montpetit, Marie	PLQ	2548
18	Deux-Montagnes	Charrette, Benoit	CAQ	761
19	Dubuc	Simard, Serge	PLQ	2467
20	Duplessis	Richard, Lorraine	PQ	397
21	Gaspé	Lelièvre, Gaétan	PQ	3513
22	Groulx	Surprenant, Claude	CAQ	256
23	Hochelaga-Maisonneuve	Poirier, Carole	PQ	1112
24	Iberville	Samson, Claire	CAQ	886
25	Îles-de-la-Madeleine	Chevarie, Germain	PLQ	818
26	Jean-Lesage	Drolet, André	PLQ	4214

27	Johnson	Lamontagne, André	CAQ	1853
28	Lac-Saint-Jean	Cloutier, Alexandre	PQ	4828
29	La Prairie	Merlini, Richard	PLQ	435
30	Lévis	Paradis, François	CAQ	3096
31	Louis-Hébert	Hamad, Sam	PLQ	8677
32	Maskinongé	Plante, Marc H.	PLQ	3812
33	Masson	Lemay, Mathieu	CAQ	534
34	Mégantic	Bolduc, Ghislain	PLQ	2961
35	Mirabel	D'Amours, Sylvie	CAQ	2069
36	Montarville	Roy, Nathalie	CAQ	1607
37	Montmorency	Bernier, Raymond	PLQ	2790
38	Nicolet-Bécancour	Martel, Donald	CAQ	3130
39	Orford	Reid, Pierre	PLQ	5288
40	Pointe-aux-Trembles	Léger, Nicole	PQ	5239
41	Portneuf	Matte, Michel	PLQ	1059
42	Repentigny	Lavallée, Lise	CAQ	948
43	Richelieu	Zakaïb, Éline	PQ	3659
44	Richmond	Vallières, Karine	PLQ	5657
45	Rimouski	Lebel, Harold	PQ	3140
46	Rosemont	Lisée, Jean-François	PQ	1598
47	Rousseau	Marceau, Nicolas	PQ	813
48	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Blanchette, Luc	PLQ	1610
49	Saint-François	Hardy, Guy	PLQ	2174
50	Saint-Hyacinthe	Soucy, Chantal	CAQ	1222
51	Saint-Jean	Turcotte, Dave	PQ	563
52	Saint-Jérôme	Bourcier, Marc	PQ	2135
53	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Massé, Manon	QS	91
54	Saint-Maurice	Giguère, Pierre	PLQ	653
55	Sanguinet	Therrien, Alain	PQ	949
56	Sherbrooke	Fortin, Luc	PLQ	1855
57	Taillon	Lamarre, Diane	PQ	1372
58	Taschereau	Maltais, Agnès	PQ	451
59	Terrebonne	Traversy, Mathieu	PQ	743
60	Trois-Rivières	Girard, Jean-Denis	PLQ	3206
61	Ungava	Boucher, Jean	PQ	1016
62	Vachon	Ouellette, Martine	PQ	176
63	Vanier-Les Rivières	Huot, Patrick	PLQ	3863

¹ Députés qui ne se représentent pas, connus au moment de la rédaction de ce texte (**surligné en jaune**)

Source : Rapports du DGE

Tous les partis politiques, les députés sortants et les candidats éventuels seront interpellés. Notre appui ira au parti politique qui s'engagera à indexer nos rentes de retraite au coût de la vie dès la prise du pouvoir. **Nous ne nous contenterons pas de vagues promesses.** Nous sommes 336 740¹ retraités touchés par la désindexation. Ensemble nous pouvons faire la différence.

Plusieurs politiciens se sont montrés indifférents à notre cause, mais nous, nous ne serons pas indifférents à leur engagement ferme pour corriger cette injustice au moment de voter.

Le pouvoir gris ça existe, nous l'exercerons.